

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 17 janvier 2014
(convocation du 7 janvier 2014)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Sept Janvier Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à DUCHENE Michel à partir de 10 h15
M. BRON Jean-Charles à M. SOLARI Joël
Mme. CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 40
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
M. BOUSQUET Ludovic à Mme. COLLET Brigitte
Mme. CAZALET Anne-MARIE à M. DAVID Jean-Louis jusqu'à 10 h 30
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita jusqu'à 10 h 10
M. DELAUX Stéphan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. EL KHADIR Samira à Mlle. DELTIMPLE Nathalie

M. GALAN Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MOGA Alain à M. DUPOUY Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime
Mme. WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement de la place Tourny et des cours
de Verdun et Clémenceau - Marché de maîtrise d'oeuvre - Attribution et
Autorisation de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2011/0227 du Conseil de Communauté du 29 avril 2011 a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'oeuvre pour la restructuration de la place Tourny et de la ceinture des cours (séquence Clémenceau – Verdun).

Le marché est décomposé en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles :

- une tranche ferme comprenant les études préliminaires (EP) et avant-projets de l'ensemble du projet, ainsi que pour l'aménagement de la place Tourny, les études opérationnelles (PRO et ACT) et le suivi technique et financier des travaux (DET, VISA, AOR, OPC, CIE et ACI) ;
- une tranche conditionnelle 1 comprenant les études opérationnelles (PRO et ACT) et le suivi technique et financier des travaux (DET, VISA, AOR, OPC, CIE et ACI) de l'aménagement du cours de Verdun ;
- une tranche conditionnelle 2 comprenant les études opérationnelles (PRO et ACT) et le suivi technique et financier des travaux (DET, VISA, AOR, OPC, CIE et ACI) de l'aménagement du cours Clémenceau.

Le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre a été estimé à 1 077 780 € HT (1 289 024,88 € TTC soit 1 293 336 € TTC avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2014).

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux que la Communauté urbaine souhaite affecter aux travaux est de 10 777 800 euros H.T. (valeur Avril 2011).

La procédure du concours s'est déroulée ainsi :

1. Sélection des candidatures

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 22 juillet 2011. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 23 septembre 2011 puis reportée au 14 octobre 2011.

A l'issue de la consultation, 37 groupements ont fait acte de candidature.

Le jury, constitué pour cette procédure, s'est réuni le 11 avril 2012 et a admis à concourir les équipes suivantes :

- groupement B720 Architectos / Barsac / Fabriq A / Periole / A2 Infra,
- groupement Osty et Associés / Lancereau et Reynel / OGI / Concepto / Ribl et Associés,
- groupement AWP / Artigues-Heinrich / Bannasar / Ingerop / ETC / Artec 3.

Le dossier de concours a été envoyé le 12 décembre 2012. La date limite de remise des offres a été fixée au 18 mars 2013.

2. Analyse des prestations

Les 3 candidats admis à présenter un projet ont remis des prestations anonymes. Les offres ont été dénommées C, V et T.

Le jury s'est réuni le 29 mai 2013.

Après avoir pris connaissance du rapport de la commission technique et étudié chaque projet en fonction des critères de jugement prévus au règlement du concours, les 10 membres du jury ont délibéré et procédé au classement suivant des offres :

Projet	C	V	T
Classement final	1^{er}	2^{ème}	3^{ème}
<i>Détail des votes du jury</i>	Classé en 1 ^{er} par 8 membres sur 10	Classé en 2 ^{ème} par 6 membres sur 10	Classé en 3 ^{ème} par 6 membres sur 10

Le jury recommande de n'engager la négociation qu'avec les auteurs du projet C, classé en première position.

Puis, il a proposé d'attribuer aux 3 candidats classés la prime prévue d'un montant de 40 000 € HT (soit 47 480 € TTC).

L'anonymat a ensuite été levé et les montants d'honoraires s'établissent comme suit :

projet C (groupement Atelier Osty et associés / Atelier Lancereau et Meyniel / BET OGI / Concepto / Roland Ribl et Associés)	TF	482 322,10 € HT
	TC1	555 431,34 € HT
	TC2	443 339,63 € HT
	Total	1 481 093,07 € HT
projet V (groupement b720 architectos / Fabriq A / APGB / Periole / A2i Infra)	TF	579 449,30 € HT
	TC1	626 808,79 € HT
	TC2	496 634,31 € HT
	Total	1 702 892,40 € HT
projet T (groupement AWP / Artigues-Heinrich / Bennasar / Ingerop / ETC / Artec 3)	TF	573 959,86 € HT
	TC1	486 142,33 € HT
	TC2	396 652,07 € HT
	Total	1 456 754,26 € HT

3. Désignation du lauréat et négociation du contrat

Le Président a désigné comme lauréat les auteurs du projet C, soit le groupement Atelier Osty et associés / Atelier Lancereau et Meyniel / BET OGI / Concepto / Roland Ribl et associés.

Une première réunion de négociations avec le lauréat et les membres de la commission technique a eu lieu le 6 septembre 2013.

Elle a porté principalement sur :

- des précisions et améliorations techniques telles que le choix des matériaux pour le revêtement de la place et des cours, la faisabilité d'encastrement des mécanismes des fontaines, la sauvegarde des arbres existants, les aménagements cyclables.

- L'optimisation financière des missions de maîtrise d'œuvre suivantes : mission d'assistance à la coordination des intervenants extérieurs (CIE) et mission d'assistance à la consultation et à l'information du public (ACI).

Puis une seconde réunion s'est tenue le 15 octobre 2013 en présence des élus communautaires désignés par M. le Président.

Les échanges ont permis au groupement d'apporter toutes précisions ou amendements supplémentaires qu'il jugeait nécessaire par rapport à leur offre. Le groupement s'est notamment engagé sur le confort et la durabilité des futurs revêtements de sols, a pris acte de l'importance (en matière de lisibilité et de sécurité) de la continuité des pistes cyclables et fera des propositions d'aménagements cyclables en phase étude. Le groupement sera également invité au moment des études à trouver des solutions pour le contrôle d'accès place Tourny et éviter ainsi le stationnement sauvage.

Les réponses apportées lors des deux séances de négociations ont été fructueuses et ont permis de lever des doutes, comme notamment sur la durabilité et complexité du calepinage ou encore la faisabilité des fontaines sur la place Tourny. Cette offre semble répondre aux besoins et contraintes exprimés par la Communauté urbaine.

Une troisième réunion, organisée le 22 novembre 2013, portait essentiellement sur l'optimisation des honoraires de maîtrise d'oeuvre. A l'issue de cette négociation, le lauréat a remis le 26 novembre 2013 une nouvelle et dernière proposition satisfaisante d'un montant total de 1 413 562,70 € HT.

Il est proposé au Conseil d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Tourny et des cours de Verdun et Clémenceau au groupement Atelier Osty et associés / Atelier Lancereau et Meyniel / BET OGI / Concepto / Roland Ribl et associés pour un montant de 1 413 562,70 € HT, soit – 4,56 % par rapport à l'offre initiale, qui se décompose comme suit :

TF	549 042,14 € HT
TC1	444 681,27 € HT
TC2	419 839,29 € HT

Le montant de la dépense est inscrit au budget principal – Exercice 2014 et suivants – Section Investissement (rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre et indemnités) –

- Programme 05P060 intitulé Aménagements voirie Intercommunale.

- L'opération 05P060O005 intitulé Voirie Intercommunale (Mobilité).
- Le CDR gestionnaire est KD00 05.

En outre, lors des négociations, la Communauté urbaine de Bordeaux a fait part de demandes complémentaires, notamment l'intégration de bornes automatiques sur la place Tourny, la fourniture d'éléments de revêtements de sols pour constitution d'un stock de maintenance et de modifications d'îlots de séparation, ce qui a engendré une évolution du coût des travaux. Le montant total est estimé à 11 128 094 €, soit :

- 2 706 918 € HT pour la Tranche Ferme
- 4 428 787 € HT pour la Tranche Conditionnelle 1
- 3 992 389 € HT pour la Tranche Conditionnelle 2.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la loi n° 85-174 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) et ses décrets d'application notamment le décret 93-1269 du 29 novembre 1993,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code des marchés publics, et notamment ses articles 38, 70 et 74-III,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE le Président a désigné comme lauréat les auteurs du projet C, soit le groupement Atelier Osty et associés / Atelier Lancereau et Meyniel / BET OGI / Concepto / Roland Ribl et associés, suite à la proposition du jury réuni le 29 mai 2013,

CONSIDERANT QU'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché.

DECIDE

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place Tourny et des cours de Verdun et Clémenceau est attribué au groupement Atelier Osty et associés / Atelier Lancereau et Meyniel / BET OGI / Concepto / Roland Ribl et associés pour un montant de 1 413 562,70 € HT (1 690 620,99 € TTC soit 1 696 275,24 € TTC avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2014) qui se décompose comme suit :

TF	549 042,14 € HT	soit 658 850,57 € TTC avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2014	656 654,40 € TTC
TC1	444 681,27 € HT	soit 533 617,52 € TTC avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2014	531 838,80 € TTC
TC2	419 839,29 € HT	soit 503 807,15 € TTC avec le taux de TVA en vigueur au 01/01/2014	502 127,79 € TTC

Article 2 : Le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président à signer le marché.

Article 3 : Le montant de la dépense est inscrit au budget principal – Exercice 2014 et suivants – Section Investissement (rémunération du groupement de maîtrise d'œuvre et indemnités) :

- Programme 05P060 intitulé Aménagements voirie Intercommunale.
- L'opération 05P060O005 intitulé Voirie Intercommunale (Mobilité).
- Le CDR gestionnaire est KD00 05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 17 janvier 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 28 JANVIER 2014</p> <p>PUBLIÉ LE : 28 JANVIER 2014</p>

M. ALAIN DAVID